

Conditions Générales de Location WattMobile

WATTMOBILE SARL (ci-après « WattMobile », « nous », « notre » ou « nos »), vous loue le véhicule (y compris tout véhicule de remplacement) conformément aux dispositions du présent Contrat de location, lequel est constitué :

- des présentes conditions générales
- ainsi que des informations et conditions contenues dans le Dossier de location

La location de ce véhicule implique que vous acceptez les termes du Contrat de location et que vous vous engagez à les respecter. Vous êtes donc invité à lire attentivement les 2 documents mentionnés ci-dessus, et à signer le Dossier de location.

Sommaire

1.	Nature du Contrat.....	3
2.	Conducteur autorisé du véhicule	3
3.	Prise en charge, livraison et restitution.....	3
4.	Votre responsabilité en cas de dommage, perte ou vol.....	4
5.	Utilisation interdite du véhicule	5
6.	Paiement de la location	6
7.	Frais de la location.....	6
8.	Frais d'assistance et dépannage en cas de panne d'électricité.....	6
9.	Dommage aux biens	7
10.	Assurance Responsabilité Civile (hormis pour les vélos)	7
11.	Accidents, vol et vandalisme	7
12.	Péages, contraventions et infractions au code de la route (hormis pour les vélos).....	8
13.	Données personnelles.....	8
14.	Interprétation.....	8
15.	Droit applicable	9
16.	Garanties d'assistance.....	9
17.	Permis requis.....	9
18.	Franchises.....	9
19.	Tarifs journaliers par véhicules	Erreur ! Signet non défini.
20.	Souscription du Contrat	9

1. Nature du Contrat

Votre utilisation de notre véhicule est soumise aux droits et obligations prévus au présent Contrat de location. Vous ne pouvez céder ces droits et obligations. Vous reconnaissez que nous sommes propriétaires du véhicule et que toute tentative de cession ou de sous-location du véhicule par toute personne autre que nous serait de nul effet. Vous n'êtes autorisé à utiliser le véhicule que conformément aux termes et conditions du présent Contrat de location.

2. Conducteur autorisé du véhicule

2.1. Le véhicule ne pourra être conduit que par vous ou tout autre personne ayant reçu notre autorisation préalable et dont le nom a été inscrit au Dossier de location. Vous vous engagez à ne pas laisser conduire le véhicule par toute personne, y compris vous-même :

2.1.1. N'ayant pas l'âge minimum requis par WattMobile

2.1.2. N'étant pas titulaire d'un permis B, A1, A ou BSR en cours de validité, requis par WattMobile selon la catégorie du véhicule, et dans les conditions fixées par WattMobile.

2.1.3. Se trouvant dans un état de fatigue excessive ou sous l'emprise de l'alcool, de la drogue, de médicaments ou de toute autre substance légale ou illégale altérant leurs facultés ou leur capacité à réagir.

3. Prise en charge, livraison et restitution

- 1.1. Le véhicule vous est remis en bon état de fonctionnement, et muni de tous les documents, équipements et accessoires nécessaires.
- 1.2. Vous acceptez de nous restituer le véhicule dans le même état que lors de sa prise en charge, hormis l'usure normale du véhicule, et muni des mêmes documents, équipements et accessoires, au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans le présent Contrat de Location.
- 1.3. Nous procéderons avec vous à une vérification de l'état du véhicule au début de la location et à la restitution du véhicule. Un représentant WattMobile établira un relevé de toutes les dégradations constatées d'un commun accord. Vous reconnaissez que vous serez tenu responsable de toute perte ou de tout dommage subi par le véhicule, ses documents, équipements ou accessoires au cours de la location.
- 1.4. Le véhicule devra être restitué à l'agence WattMobile convenue entre les parties, aux heures normales d'ouverture de l'agence concernée. En cas de non respect de cette règle, il vous sera facturé une journée de location supplémentaire au tarif journalier applicable, et vous resterez responsable du véhicule jusqu'à ce que nous soyons en mesure de le prendre en charge

- 1.5. Dans le cas où nous vous autorisons à restituer le véhicule ailleurs que dans une agence de location WattMobile, ou si nous acceptons de nous déplacer pour le récupérer, vous resterez pleinement responsable du véhicule jusqu'à ce que nous l'ayons pris en charge.
- 1.6. Nos frais de location sont calculés par périodes de 24 heures à partir du début de la location. En cas de défaut de restitution ou de mise à disposition du véhicule au lieu convenu, et au plus tard à l'heure indiquée à cet effet dans le Dossier de location, il vous sera facturé une journée de location supplémentaire au tarif journalier applicable, ainsi que les frais correspondant aux options choisies, pour chaque jour entier ou entamé de retard. Ce supplément s'applique sous réserve de toute prorogation du délai de restitution (ou « période de grâce ») consentie en vertu d'un accord conclu préalablement avec nous.
- 1.7. Nous pourrions vous facturer un montant supplémentaire si, outre les dégradations liées à l'usure normale, le véhicule nécessite d'avantage qu'un nettoyage normal après sa restitution afin de le remettre dans l'état où il se trouvait préalablement à sa location, ce que vous acceptez.
- 1.8. Dans le cas où vous louez le véhicule pour une durée supérieure à 30 jours, nous nous réservons le droit de résilier le présent contrat de location à tout moment, moyennant un préavis de 30 jours.

4. Votre responsabilité en cas de dommage, perte ou vol

- 1.9. Sous la seule réserve des éventuelles franchises liées à votre acceptation de la garantie optionnelle indiquée à l'article 4.2 ci-dessous, vous serez responsable envers nous pour tout préjudice et tous coûts subis par nous en cas de perte, de dommage ou de vol dont le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pourraient faire l'objet pendant la durée de la location. Votre responsabilité pourra comprendre notamment le coût des réparations, la perte de valeur du véhicule, une indemnité d'immobilisation du véhicule, les frais de remorquage et de stockage du véhicule ainsi que des coûts de gestion du dommage correspondant au coût subi par WattMobile en relation avec la prise en charge de toute réclamation relative au dommage causé au véhicule, sauf si ce dommage nous est imputable, ou s'il est établi par un tiers ou ses assureurs que ce dommage est imputable au tiers. Vous ne serez pas tenu de nous verser de quelconque frais ou montant supplémentaire en cas de perte ou de dommage résultant directement d'une faute qui nous soit imputable, ou d'une violation de notre part des termes du présent Contrat de location.
- 1.10. Sous réserve que vous respectiez l'ensemble des termes du présent Contrat de Location, et si la perte, le dommage ou le vol ne sont pas de nature intentionnelle, ou consécutifs à une faute grave commise par vous ou par un autre conducteur agréé, ou imputables à tout autre conducteur non agréé, votre responsabilité peut faire l'objet des limitations suivantes :

WattMobile, filiale 100% de SARL Wattnext 6, rue du Capitaine Jean Croisa 13009 Marseille

RCS 519 866 065 Marseille, N° TVA Intracommunautaire : FR 035 19 86 60 65

- 1.10.1. Si vous acceptez de souscrire la garantie optionnelle Suppression partielle de la Franchise Dommages et Vol et de payer le tarif journalier correspondant, le montant de votre responsabilité en cas de perte ou de dommage subi par le véhicule, ses équipements ou ses accessoires pour cause de vol, tentative de vol, vandalisme, ou autre dommage ne résultant pas de ces dernières causes, sera limitée à la franchise réduite indiquée dans le Dossier de location.
- 1.11. Si vous ne souscrivez pas à la garantie optionnelle ci-dessus, votre responsabilité sera engagée à hauteur de la franchise non réduite indiquée dans le Dossier de location.
- 1.12. Si vous chargez votre propre assurance de couvrir votre responsabilité en cas de perte ou de dommage causé au véhicule, vous nous autorisez à négocier et conclure directement avec votre assureur tout accord amiable d'indemnisation et vous convenez que toute somme relative à cette perte ou ce dommage sera versée directement à nous ou à notre ordre.

5. Utilisation interdite du véhicule

- 1.13. Vous êtes autorisé à conduire le véhicule conformément aux conditions stipulées au présent paragraphe 5 et au paragraphe 2 ci-dessus, « en bon père de famille ». En cas de non respect de ces conditions, vous serez tenu de nous indemniser pour toute responsabilité et pour toute perte, tous dommages et intérêts ou toutes dépenses que nous pourrions subir ou exposer du fait de votre manquement. Vous pourrez également perdre le bénéfice de toutes garanties optionnelles ou assurance que vous avez choisies. Nous nous réservons le droit de reprendre le véhicule à tout moment, et à vos frais, en cas de non respect de votre part des termes du présent Contrat de Location.
- 1.14. Vous devez prendre soin du véhicule, vous assurer quand vous ne l'utilisez pas et qu'il est stationné que vous emportez les clés avec vous, que l'antivol inclus dans le Dossier de location est mis à minima dans une roue et si possible qu'il passe dans un poteau fixe. Vous devez conserver en lieu sûr tout accessoire (comme le casque par exemple), inclus éventuellement dans le Dossier de location.
- 1.15. Vous ne pouvez utiliser le véhicule ou permettre à quiconque de l'utiliser :
- 1.15.1. Pour le transport de passagers à titre onéreux
 - 1.15.2. En dehors des voies carrossables ou adaptées au véhicule
 - 1.15.3. Lorsque le véhicule est en surcharge
 - 1.15.4. Pour participer à des courses automobiles, des rallyes, des essais ou toutes autres compétitions
 - 1.15.5. En infraction avec le Code de la route ou toutes autres réglementations
 - 1.15.6. A toutes fins illicites
 - 1.15.7. pour toute sous-location

1.15.8. pour l'apprentissage de la conduite

1.15.9. en violation de l'une quelconque des conditions prévues au paragraphe 2 ci-dessus concernant le conducteur

6. Paiement de la location

En cas de non paiement de tout ou partie des sommes qui nous sont dues au titre du présent Contrat de Location dans le délai indiqué sur votre relevé de compte, nous nous réservons le droit d'appliquer des intérêts de retard à compter de la date d'exigibilité en appliquant sur le montant restant dû, le taux de l'intérêt légal en vigueur.

7. Frais de la location

- 1.16. Les frais mentionnés dans le Dossier de location correspondent à votre utilisation du véhicule telle que convenue entre nous en début de location et comprennent les frais de location de base, les options et services accessoires que vous avez choisis, et les taxes applicables au taux en vigueur.
- 1.17. Les frais de location de base sont établis pour un minimum d'une journée de location (la période de 24 heures commençant dès le début de la location) et comprennent les frais d'assurance responsabilité civile obligatoire.
- 1.18. Votre utilisation du véhicule au cours de la location peut entraîner des frais supplémentaires, y compris notamment les frais liés à la perte ou dommages causés au véhicule ainsi que tous équipements et / ou accessoires manquants, les frais de restitution tardive, les frais résultant de tout conducteur supplémentaire, les frais de nettoyage supplémentaire nécessaire, ainsi que toutes redevances de péages, amendes, ou frais résultant d'infractions aux règles de circulation ou de stationnement survenues pendant la durée de la location (y compris les frais administratifs tels que prévus au paragraphe §).
- 1.19. Tous les frais sont calculés en application de nos tarifs en vigueur et dont l'objet d'un calcul définitif après la location.

8. Frais d'assistance et dépannage en cas de panne d'électricité

Le véhicule de location vous sera remis avec le plein d'électricité. Pour les équivalents 125 cm³, le kilométrage du véhicule avant le démarrage de la période de location (K0) ainsi que l'autonomie du véhicule (A) seront mentionnés dans le Dossier de location. Des frais d'assistance et dépannage dus à une panne d'électricité pourront vous être facturés au-delà du kilométrage suivant : K0 + A.

9. Dommage aux biens

Nous ne pourrions être tenus responsables envers vous ni envers aucun autre conducteur agréé ou passager pour la perte ou les dommages causés aux biens laissés à bord du véhicule. Vous assumez seul l'ensemble des risques relatifs à ces biens.

10. Assurance Responsabilité Civile (hormis pour les vélos)

- 1.20. Nous sommes légalement tenus de fournir la couverture Responsabilité Civile. Celle-ci est prise en compte dans les frais de location.
- 1.21. Notre police d'assurance Responsabilité Civile automobile, est conforme à l'ensemble des dispositions légales et nous protège, ainsi que vous et tout conducteur agréé, contre toutes actions intentées par des tiers en cas de décès ou de dommages corporels ou matériels subis par des tiers du fait de l'utilisation du véhicule.
- 1.22. En cas de décès ou de dommages corporels ou matériels subis par des tiers du fait de toute utilisation du véhicule par vous-même ou par tout conducteur agréé en violation des termes et conditions du présent Contrat de location, vous vous engagez à nous rembourser toute indemnité que nous serions tenus de verser, le cas échéant aux assureurs, au titre des sommes versées à un tiers pour votre compte, et / ou à tout tiers.

11. Accidents, vol et vandalisme

- 1.23. Vous êtes tenus, dans la mesure du possible, de signaler immédiatement à la police tout accident de la circulation impliquant le véhicule, et de signaler à la police toute perte, dommage ou vol impliquant le véhicule dans un délai de 48 heures suivant la survenance ou la découverte de l'incident. Vous êtes tenus de nous signaler tout sinistre de ce type dans les 5 jours suivant sa découverte.
- 1.24. En cas d'accident, vous vous engagez à ne pas reconnaître une quelconque responsabilité, dégager quiconque de sa responsabilité, régler tout plainte à l'amiable ou accepter toute renonciation à responsabilité, et devrez relever les noms, adresses et numéros de téléphone de toutes les personnes impliquées, y compris les témoins.
- 1.25. Tout accident ou vol devra systématiquement nous être signalé par la remise d'un constat ou d'un dépôt de plainte ou d'un rapport de police/ gendarmerie lors de la restitution du véhicule.
- 1.26. Vous acceptez de collaborer avec nous et nos assureurs lors de toute enquête ou procédure judiciaire consécutive à toute perte ou dommage subi par le véhicule.

- 1.27. En cas de vol vous devrez nous remettre les clés du véhicule et de l'antivol. En cas de non respect des dispositions du présent paragraphe 12 ainsi qu'en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration sur les circonstances du sinistre, toute couverture optionnelle souscrite en vue de réduire ou d'écarter votre responsabilité, sera de nul effet.

12. Péages, contraventions et infractions au code de la route (hormis pour les vélos)

- 1.28. Vous êtes tenus d'acquitter l'ensemble des redevances de péages, ainsi que toute amende et vous êtes responsable de toute infraction au code de la route et aux règles de stationnement.
- 1.29. Si nous sommes amenés à traiter toutes amendes, charges ou autres coûts vous incombant et qui nous seraient réclamés, nous vous facturerons des frais administratifs d'un montant raisonnable, au titre de notre intervention, ce que vous acceptez

13. Données personnelles

- 1.30. En concluant le présent Contrat de Location, vous acceptez que nous procédions au stockage et au traitement informatiques de vos données nominatives en relation avec le présent Contrat de location et dans notre intérêt légitime, y compris aux fins d'analyses statistiques, de vérifications bancaires et de protection de nos biens. En conséquence, en cas de violation de votre part du présent Contrat de location, les données nominatives vous concernant pourront être divulguées ou communiquées à des tiers, dans la mesure nécessaire à toute procédure de recouvrement ou pour protéger nos biens contre tous dommages.
- 1.31. Vous disposez du droit d'accès, de rectification et / ou de suppression des données nominatives vous concernant se trouvant en notre possession

14. Interprétation

Si l'une quelconque des dispositions du présent Contrat de location est reconnue en tout ou partie, nulle, illégale, ou inopposable en vertu du droit applicable, cette disposition ou la partie concernée sera réputée ne pas faire partie du présent Contrat de location dans la mesure où celle-ci est reconnue nulle, illégale ou inopposable. Toutefois, le reste des dispositions du présente Contrat de location resteront applicables et de plein effet.

15. Droit applicable

Tous litiges qui n'auront pu être réglés à l'amiable seront régis par le droit français, et vous acceptez que ces litiges soient soumis à la compétence exclusive des tribunaux français.

16. Garanties d'assistance

Notre flotte étant assurée par la Mutuelle des Motards, vous pouvez contacter, pour tous vos besoins d'assistance, Inter Mutuelles Assistance IMA GIE au : 08 00 75 75 75

17. Permis requis

50 cm³ : BSR (Brevet de Sécurité Routière) ou permis B obligatoire pour les personnes nées à partir du 1^{er} janvier 1988

125 cm³ : Permis A1, A ou B délivré depuis plus de 2 ans

Les conducteurs passant le permis B à compter du 1^{er} janvier 2007 pourront conduire sur le territoire national des véhicules 125 cm³ s'ils sont titulaires du permis B depuis au moins 2 ans, et à la condition qu'ils aient suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréée et qu'il soit fait mention de cette formation sur le Permis de conduire.

Les conducteurs n'ont pas eu de suspension ou de retrait de permis de conduire dans les 2 dernières années ne de résiliation ou nullité de contrat de la part d'un assureur pour tout type de véhicule.

18. Franchises

	Pour un 50 cm ³ ou un vélo	Pour un 125 cm ³
Franchise Dommages et Vol non réduite	450 €	900 €
Si vous souscrivez la garantie optionnelle Suppression partielle de la Franchise Dommages et Vol	250 €	350 €

19. Souscription du Contrat

Lieu, date, nom, prénom et signature du souscripteur :

Lieu, date, nom, prénom et signature du représentant WattMobile :



WattMobile, filiale 100% de SARL Wattnext 6, rue du Capitaine Jean Croisa 13009 Marseille

RCS 519 866 065 Marseille, N° TVA Intracommunautaire : FR 035 19 86 60 65